

VALNEVA SE
Gerland Plaza Techsud
70, Rue Saint-Jean-de-Dieu
69007 Lyon, France

Finalisation du processus de fusion entre Vivalis et Intercell pour former Valneva

Création d'un leader biotechnologique européen des vaccins et des anticorps

Lyon (France), le 28 mai 2013 – Valneva SE (Valneva) annonce aujourd'hui la finalisation du processus de fusion entre égaux entre Vivalis et Intercell menant à la création d'une nouvelle société de biotechnologie européenne spécialisée dans les vaccins et les anticorps, visant à devenir un leader dans son domaine.

Les actions ordinaires Valneva (ISIN FR0004056851) seront dès aujourd'hui admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le symbole "VLA.PA" et sur le segment principal du marché de la Bourse de Vienne sous le symbole "VLA". Les actions de préférence (ISIN FR0011472943) seront également admises aux négociations pour la première fois aujourd'hui sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le symbole "VLApr.PA" et sur le marché non réglementé sur le troisième segment de marché (non réglementé) de la Bourse de Vienne sous le symbole "VLAP".

Thomas Lingelbach, Co-Président et Président du Directoire et Franck Grimaud, Co-Président et Directeur Général du Directoire de Valneva, ont déclaré: "Aujourd'hui est une étape majeure pour notre nouvelle société. Valneva combine les forces et les compétences de Vivalis et Intercell dans la découverte d'anticorps et le développement et la commercialisation de vaccins. Nous avons une stratégie de croissance claire pour bâtir une entreprise durable tirée par la croissance des revenus issus de la commercialisation de produits ainsi que de nos partenariats existants et à venir, et les investissements dans le développement de vaccins et dans la découverte d'anticorps. Nous sommes convaincus que cette proposition de valeur générera des avantages substantiels pour nos actionnaires".

Valneva opère tout au long de la chaîne de valeur biopharmaceutique avec des plates-formes technologiques innovantes, des capacités de découverte et de développement, une unité de fabrication de pointe et une vraie expertise commerciale. Valneva bénéficie de sources de revenus diversifiées, comprenant ses produits commercialisés, et ses partenariats commerciaux actuels et à venir.

Valneva dispose d'un large portefeuille de produits candidats (en propre ou en partenariat), dont un vaccin contre la grippe pandémique en phase III, un vaccin Pseudomonas en Phase II / III et un vaccin contre la tuberculose en Phase II.

Valneva dispose également d'un portefeuille de plateformes technologiques très largement adoptées par l'industrie biopharmaceutique. Il s'agit notamment des plates-formes technologiques, validées et commercialisées, EB66®, lignée cellulaire de développement de produits humains et vétérinaires, VIVA|Screen® plateforme de découverte d'anticorps et le nouvel adjuvant IC31®.

Projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant envisagé de 40 millions d'euros

Comme annoncé le 16 Décembre 2012, Valneva prévoit de lancer, sous réserve des conditions de marché et de l'approbation par l'Autorité des Marchés Financiers du Prospectus qui sera établi à cet effet, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant envisagé de 40 millions d'euros.

Valneva a reçu les engagements suivants en ce qui concerne l'augmentation de capital prévue, et a donc déjà sécurisé 40 millions d'euros:

1. Le FSI s'est engagé à souscrire à l'augmentation de capital pour un montant maximum de 25 millions d'euros (dans la limite de 62,5% du produit de l'émission) à titre irréductible et réductible ;
2. Groupe Grimaud et Unigrains (l'un des actionnaires de long terme du Groupe Grimaud) se sont irrévocablement engagés à souscrire pour un montant total de 5 millions d'euros à titre réductible ;
3. Deux banques se sont engagées à garantir 10 millions d'euros aux conditions standards de marché.

Goldman Sachs International et Société Générale Corporate & Investment Banking agissent en tant que conseils sur la fusion. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale Corporate & Investment Banking agissent en tant que chefs de file et teneurs de livre associés dans le cadre de l'augmentation de capital.

Contacts:

Valneva

Philippe Rousseau
Investors@valneva.com
Tel: +33 (0)4 78 76 61 01

Nina Waibel
Communications@valneva.com
Tel: +(43) 1 20620 1222 / 1116

NewCap

Dusan Oresansky / Pierre Laurent
Valneva@newcap.fr
Tel: +33 (0)1 44 71 94 92

A propos de Valneva SE

Valneva est une nouvelle société de biotechnologie européenne axée sur les vaccins et les anticorps. Elle a été créée en 2013 par la fusion entre Intercell AG et Vivalis SA, en combinant les deux propositions de valeur - découverte d'anticorps et développement et commercialisation de vaccins.

La mission de Valneva est d'utiliser la puissance de l'innovation pour exceller à la fois dans la découverte d'anticorps et le développement et la commercialisation de vaccins, soit en propre soit en collaboration avec des partenaires industriels. Elle génère des revenus diversifiés issus à la fois de ses produits commercialisés et des partenariats commerciaux actuels et nouveaux. Elle dispose d'un portefeuille de produits candidats (en propre et en partenariat) et des plateformes technologiques qui sont très largement adoptées par l'industrie biopharmaceutique.

L'équipe de gestion internationale et expérimenté possède un *track-record* dans la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation.

www.valneva.com

Forward-Looking Statements

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives à l'activité d'Intercell AG, Vivalis SA ou Valneva, y compris en ce qui concerne le progrès, le calendrier et l'achèvement des projets de recherche, de développement et essais cliniques de produits candidats, la capacité de fabriquer, commercialiser et l'acceptation par le marché des produits candidats, la capacité à protéger la propriété intellectuelle et à travailler sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tiers, les estimations de rendement et les estimations futures concernant les pertes d'exploitation anticipées, les revenus futurs, les besoins en capitaux et autres besoins additionnels de financement. En outre, même si les résultats réels ou le développement d'Intercell AG, Vivalis SA ou Valneva sont conformes aux énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse, ces résultats ou évolutions d'Intercell AG, de Vivalis SA ou de Valneva peuvent ne pas être représentatifs du futur. Dans certains cas, vous pouvez identifier les énoncés prospectifs par des termes comme «pourrait», «devrait», «s'attend à», «anticipe», «croit», «a l'intention», «estime», «vise », « cible » ou des mots similaires. Ces énoncés prospectifs sont basés en grande partie sur les attentes actuelles d'Intercell AG, Vivalis SA ou Valneva à la date du présent communiqué et sont assujettis à un certain nombre de risques et incertitudes connus et inconnus ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient faire que les résultats réels, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement des résultats futurs, des performances ou réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. En particulier, les attentes d'Intercell AG, Vivalis SA ou Valneva pourraient être affectées par, entre autres, des incertitudes liées au développement et à la fabrication de vaccins, à des résultats d'essais cliniques inattendus, des actions réglementaires inattendues ou des retards, à la concurrence en général, aux fluctuations monétaires, à l'impact de la crise mondiale et européenne du crédit, et à la capacité à obtenir ou à conserver un brevet ou toute autre protection de propriété intellectuelle. Compte tenu de ces risques et incertitudes, il ne peut y avoir aucune assurance que les énoncés prospectifs formulés au cours de cette présentation seront effectivement réalisés. Intercell AG, Vivalis SA et Valneva fournissent les informations contenues dans ces matériaux comme ce communiqué de presse, et déclinent toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

Informations importantes

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre d'achat, de vente ou de souscription d'actions Vivalis SA, Intercell AG ou Valneva SE dans n'importe quel pays. La distribution, la publication ou la diffusion du présent communiqué de presse peuvent être interdites ou limitées par les lois ou règlements applicables dans certains pays. Les personnes qui sont physiquement présents dans ces pays et dans les pays où la presse est distribué, publié ou diffusé doivent se conformer aux restrictions locales.

Ce communiqué de presse n'a pas été et ne doit pas être distribué ou publié en Australie, au Canada, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières à une personne des États-Unis d'Amérique («États-Unis») ou dans toute juridiction à laquelle ou dans laquelle des offre ou sollicitation est illégale. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis sans inscription en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act») ou d'une autre exemption ou d'une transaction non soumise à des exigences d'inscription de la Loi sur

les valeurs mobilières. L'offre et la vente des titres mentionnés aux présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act. Toute offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis sera effectuée conformément à un prospectus qui peut être obtenu auprès de l'émetteur ou du porteur de titres vendeur et qui contiendra des informations détaillées sur la société.

Les sociétés qui fusionnent sont des entreprises européennes. L'information diffusée dans le cadre de la fusion proposée et le vote des actionnaires connexe est assujettie aux exigences de divulgation européennes qui sont différentes de celles des États-Unis. Les états financiers et les informations peuvent être préparés selon les normes comptables, qui peuvent ne pas être comparables à celles utilisées généralement par les entreprises aux États-Unis.

Il peut être difficile pour vous de faire valoir vos droits ou toute réclamation que vous pourriez avoir découlant des lois fédérales américaines à l'égard de la fusion, puisque les entreprises ont leur siège social en dehors des Etats-Unis. Vous ne pouvez pas être en mesure de poursuivre les entreprises ou leurs dirigeants ou administrateurs devant une Cour européenne pour violation des lois américaines sur les valeurs mobilières. Il peut aussi être difficile de contraindre les entreprises et leurs filiales à se soumettre au jugement d'un tribunal américain.